



Assurance responsabilité civile privée

Couvre les dommages que vous causez à des tiers

Un malheur est bien vite arrivé et peut peser lourd sur votre porte-monnaie. C'est pourquoi l'assurance responsabilité civile privée est l'une des assurances les plus importantes. Elle vous protège financièrement lorsque vous causez involontairement un dommage à un tiers. En font partie des dommages corporels et matériels comme les dommages patrimoniaux et de locataire. Vous bénéficiez ainsi d'une couverture complète.

Assurance responsabilité civile privée en un coup d'œil

Assurance individuelle

Responsabilité civile pour une personne seule ainsi que pour les enfants mineurs qui séjournent temporairement chez vous.

Assurance familiale

Responsabilité civile pour toutes les personnes vivant dans le même ménage : conjoints, concubins, enfants, frères et sœurs, parents. Sont également assurés les enfants de moins de 26 ans ne vivant pas dans le même ménage et n'exerçant pas d'activité lucrative.

Locataires et propriétaires

Que vous soyez locataire ou propriétaire : avec notre responsabilité civile privée, vous êtes bien protégé. Nous prenons en charge les dommages causés à votre appartement locatif. Sont également assurés les dommages sur votre immeuble en cas de travaux de transformation ou de réparation si leur coût total ne dépasse pas CHF 100 000. Ne sont pas assurés les travaux d'excavation et de fondation.

Activité professionnelle indépendante

Les activités qui sont exercées de manière indépendante dans divers secteurs sont assurées jusqu'à un chiffre d'affaires annuel maximal de CHF 25 000. En font par exemple partie l'exploitation d'un salon de beauté, une activité en tant qu'acteur, écrivain ou musicien, et le travail comme coiffeur ou entretien de locaux dans des ménages privés.

Vos avantages

- ✓ Couverture de base attrayante avec une somme de garantie de CHF 3, CHF 5 ou CHF 10 millions.
- ✓ De nombreuses options supplémentaires, selon vos besoins.
- ✓ Assurance familiale pour toutes les personnes d'un même ménage.

Exemples pratiques

Exemple 1 : Elena est chez des amis

Elena est invitée à manger chez des amis. Son amie lui demande de remplir les verres à vin sur la table du salon. Elena glisse malencontreusement la bouteille de sa main : la table en verre est cassée et le vin rouge se répand sur le tapis. Elena est terriblement mal à l'aise. Comment a-t-elle pu faire ça ?

Son amie n'a pas envie de se fâcher. Et Elena est heureuse d'avoir conclu l'assurance responsabilité civile privée de Generali. Nous lui remboursons CHF 400.– pour le nettoyage du tapis et CHF 500.– pour une nouvelle table de salon.

Exemple 2 : Manuel et le football

Manuel est très heureux, car aujourd'hui il a le droit de passer toute la journée chez son meilleur ami. Dès qu'il arrive, les deux garçons se précipitent dans le jardin et attrapent un ballon de football. Excité, Manuel, 12 ans, frappe le ballon un peu trop fort. On entend des bruits. La balle atterrit dans la vitre du voisin, qui se brise en mille morceaux. Oh non !

Mais ce n'est pas trop grave. Le voisin n'est pas fâché. Cela peut arriver. Et comme les parents de Manuel ont souscrit une assurance responsabilité civile privée pour leur famille, Generali paie la totalité des dommages.

Choix de compléments

En plus de la couverture de base, vous pouvez conclure d'autres couvertures :

- ✓ Responsabilité civile pour la conduite occasionnelle de véhicules à moteur de tiers
- ✓ Couverture supplémentaire permettant d'éviter une réduction des prestations en cas de négligence grave
- ✓ Responsabilité civile pour chasseur et détenteur d'animaux sauvages
- ✓ Responsabilité civile pour détenteur ou possesseur de chevaux de course ne disposant pas de ses propres écuries
- ✓ Responsabilité civile pour les dommages causés à des chevaux loués ou empruntés
- ✓ Responsabilité civile pour kitesurfer
- ✓ Responsabilité civile pour détenteur de modèles réduits d'aéronefs / drones

Contact

Vous avez des questions ou souhaitez recevoir de plus amples informations ? N'hésitez pas à contacter votre conseiller personnel ou notre service clientèle au **0800 881 882**. Nous répondrons volontiers à vos questions.

Vous trouverez également des informations complémentaires sur notre site Internet : **[generalich.ch/responsabilitecivileprivee](https://www.generalich.ch/responsabilitecivileprivee)**